

3.2 « AGRICULTURE ET FORET »

REFLEXIONS PARTAGEES ISSUES DES ATELIERS AVEC LES MUNICIPALITES

- > Les questions économiques au centre des préoccupations des agriculteurs avec des enjeux spécifiques pour chaque filière de produit.
- > Le bois, une ressource locale avec un potentiel important de valeur ajoutée pouvant faire l'objet de projets pour une meilleure valorisation régionale tout au long de la filière (notamment bois d'œuvre et bois énergie) à une échelle intermédiaire entre canton et régions.
- > Tensions et contraintes pouvant être issues des interactions entre les agriculteurs et les nouveaux arrivants dans les villages mais aussi opportunités pour diverses activités : vente directe, agritourisme, accueil à la ferme etc. Tensions similaires en forêt entre propriétaires, exploitants forestiers et adeptes des loisirs.
- > La perte des terres agricoles, une question importante qui nécessite une solution équilibrée. Un développement prévu en zone agricole aura le plus souvent un impact sur les surfaces d'assolement avec peu de marge de manœuvre pour assurer une compensation.
- > Les anciens bâtiments agricoles, un potentiel intéressant pouvant être mieux mis en valeur au travers de la création de logements ou, lorsqu'ils sont encore en mains agricoles, au travers d'activités accessoires et para agricoles.

Le SFFN relève que les volets "paysage" et "biodiversité" des forêts n'ont pas fait l'objet de débat lors de l'atelier, mais seulement le volet "loisirs".

QUESTIONS OUVERTES

- > Comment trouver le bon équilibre entre développement, amélioration de la gestion des cours d'eau et perte des surfaces agricoles ?
- > Comment optimiser les synergies entre projets-paysage en zone agricole et prise en compte des enjeux paysager au niveau communal ?
- > Comment trouver le bon équilibre entre la promotion du bois énergie et la conservation des enjeux biologiques en forêt ?
- > Comment trouver des solutions à la réaffectation des anciens bâtiments agricoles ?
- > Les autorités du district souhaitent-elles définir des zones d'exclusions ou des critères pour une planification positive des zones agricoles spéciales (poulaillers, porcheries, serres) ou disposer de la flexibilité lors de demandes au cas par cas ou dans la continuité des ZAS (zones agricoles spéciales) existantes ?

CONSTATS : TERRITOIRE ET CHIFFRES

- | | |
|----------|--|
| Carte 1 | > Un territoire marqué par l'agriculture et la forêt (respectivement 55% et 34% de la surface du district). |
| Surfaces | > 70% de la zone agricole classée en surface d'assolement (SDA) avec une faible marge de manœuvre pour d'éventuelles compensations (une part importante de la zone agricole actuellement non classée en SDA est située au Pied du Jura et dans les vallons et ne peut être utilisée pour compenser des SDA car elle ne remplit pas les critères qualité).
> Une perte de terres agricoles équivalente à une à deux exploitations par an (35ha par an lors des 12 dernières années, sur ces 35ha : 4ha au profit de forêt et 31 ha au profit d'habitat et infrastructure). |
-

Carte 2 Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> > Une agriculture très diversifiée en termes de type de production : viticulture, arboriculture et maraichage dans le sud ; grandes cultures, élevage laitier et viande ainsi que élevage de porcs et de volaille dans l'ensemble du district ; communes du Pied du Jura caractérisées par une part importante d'herbages et la présence d'alpages. > La filière lait d'industrie et la viticulture, en particulier, sont dans des situations difficiles en termes de marché. > Une diversité de l'agriculture reposant sur les différences de topographie et de climat créant un socle pour la diversité des paysages. > Un tissu d'entreprises de collecte et de transformation: fromageries, centres de conditionnement de fruits, caves viticoles, centre collecteurs et moulin pour céréales, huileries. Utilisation du BAM pour le transport de betteraves. Dépendance vis-à-vis d'infrastructures à l'extérieur du district (par exemple : abattoir à Rolle ou Cheseaux, sucrerie) > Des réseaux OQE (Ordonnance sur la qualité écologique) développés de manière dynamique ces dernières années avec une couverture de l'ensemble des communes du district (en cours dans les communes de Gimel et Saubraz). Une responsabilité majeure pour la conservation de plusieurs espèces menacées au niveau suisse. Voir page suivante.
------------------------	---

Carte 3 Plan directeur forestier (extrait de l'étude du SFFN)	<ul style="list-style-type: none"> > La forêt est également multifonctionnelle : production de bois d'œuvre et énergie, paysage et biodiversité, utilisation pour les loisirs et rôle de protection. En fonction des potentiels des forêts et des priorités, quatre unités d'aménagement peuvent être délimitées, dans la plaine du district de Morges, elles se répartissent ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - 57% des forêts avec un intérêt pour la production - 31% des forêts avec un rôle paysager ou biologique particulier. - 3% de forêt avec des fonctions d'accueil particulière - 9% avec un rôle de protection. <p>(source : plan directeur forestier de la plaine du district de Morges)</p>
---	--

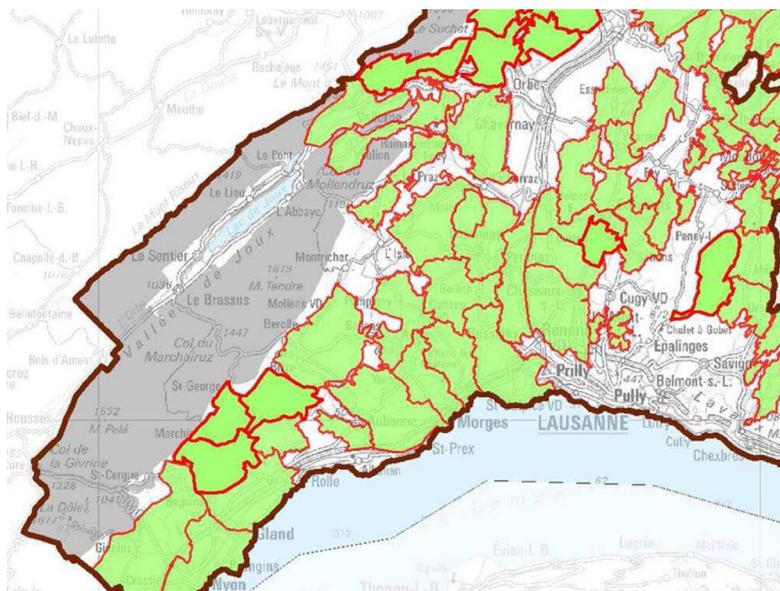
> Le développement des activités équestres à titre de loisirs engendre le développement de la garde de chevaux par des particuliers et par des agriculteurs. Il en découle le besoin de définir des zones équestres pour gérer la multiplicité des usages de l'espace rural (actuellement 2.4ha sont affectés en zone équestre dans le périmètre du PDRm).

IDENTIFICATION DES ENJEUX

- > **Maintien d'un tissu d'entreprises de collecte et de transformation à même d'assurer une redistribution de la valeur ajoutée dans l'agriculture et la sylviculture.** Des idées et projets sont en cours de réflexion pour le transport des betteraves, dans la filière bois (Pôle bois pour le bois d'œuvre et infrastructures logistiques pour le bois énergie) et dans la filière viande. Des projets sont en cours dans la filière lait (laiterie Montricher) et viticulture (Maison des vins de la Côte), deux marchés où la situation actuelle sur le marché est particulièrement sensible. Ces filières de transformation agricoles et sylvicoles sont ancrées dans la région et connectées à l'échelle cantonale voire nationale
- > **Synergies à favoriser entre différents projets dans le domaine des produits du terroir, du tourisme et de l'accueil en forêt** (fromagerie de démonstration de Montricher, Parc Jura Vaudois, BAM la voie des Sens, l'office de tourisme, gestion de l'accueil en forêt). Il existe un potentiel pour développer l'agritourisme, les activités équestres, la vente de produits en vente directe (par exemple magasin de producteurs) et la mise sur pied de zones et d'infrastructures d'accueil en forêt. Cette offre devrait être coordonnée avec l'offre en mobilité douce : les itinéraires vélos, pédestres et équestres. Des effets multiplicateurs et des synergies pourraient être trouvés à l'échelle régionale.
- > **Synergie possible entre les projets paysage en zone agricole, les forêts avec une vocation paysagère forte et des projets de mobilité douce.**
- > **Synergie à optimiser dans les projets de promotion de la biodiversité en forêt et les réseaux agro-écologiques.**
- > **Recherche d'un équilibre entre développement du district, amélioration de la gestion des cours d'eau et maintien qualitatif et quantitatif des surfaces agricoles.**

COMPLEMENT D'INFORMATION – Réseaux OQE

Projets OQE dans le canton de Vaud, situation en novembre 2011 (source : CCFN-FCO)



N° OQE	Réseau	Communes
11	La Côte	Bougy-Villars, Essertines-Rolle, Mont-Rolle, Perroy, Saint-Oyens
19	Boiron de Morges	Buchillon, Lavigny, Lully (VD), Lussy-Morges, Saint-Livres, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens, Yens
21	Dizy	Dizy, La Sarraz
27	Armory	Allaman, Aubonne, Féchy, Montherod
29	CABA	Agiez, Arnex-sur-Orbe, Bofflens, Croy, Orbe, Orny, Pompaples
31	Pied du Jura	Juriens, La Praz, L'Isle, Mont-la-Ville
38	Plaine du Veyron	Ballens, Berolle, Bière, Mollens (VD)
40	Veyron-Venoge	Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Ferreyres, La Chaux (Cossonay), Moiry
58	Pampigny et environs	Apples, Cottens (VD), Pampigny, Sévery
59	Senoge	Gollion, Grancy, Romanel-sur-Morges, Senarclens, Vullierens
60	Echichens et environs	Echichens, Morges, Vaux-sur-Morges
61	Aclens Ecublens	Aclens, Bremblens, Echandens, Ecublens (VD), Lonay, Préverenges, Saint-Sulpice (VD)
62	La Morges	Bussy-Chardonnay, Chigny, Clarmont, Denens, Reverolle, Vuflens-le-Château
76	Vallée de la Venoge	Cossonay, Lussey-Villars
102	Saubrette	Gimel, Saubraz
106	Morand	Mauraz, Montricher
107	Venoge Mormont	Eclépens

Dans la suite de l'étude, ce chapitre pourra être complété avec le détail des espèces cibles des réseaux concernés et les photos correspondantes.

Plan directeur régional du District de Morges

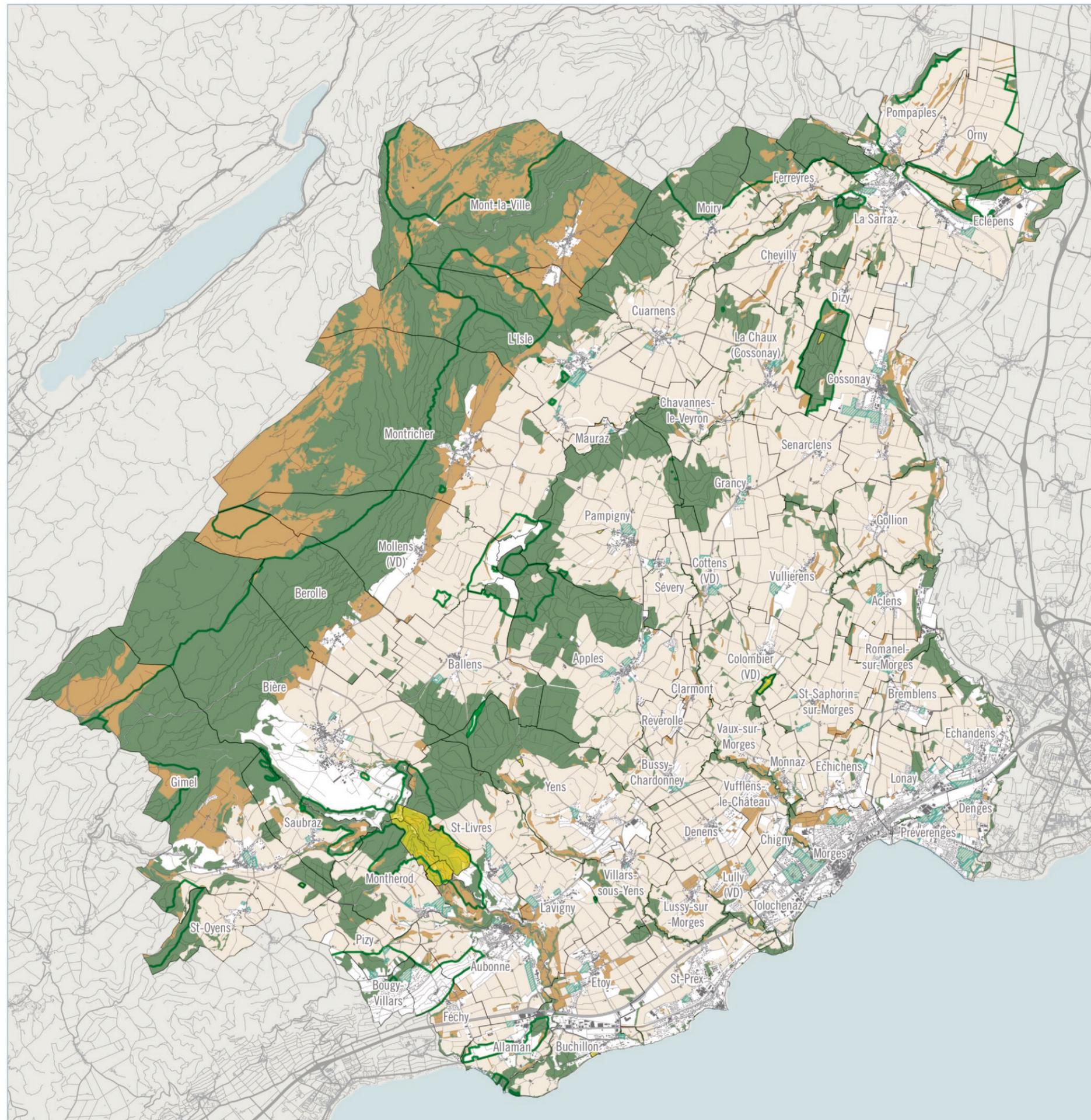
Agriculture et forêt



0 1000 3000 m
500

ECHELLE 1:100'000

- Surfaces d'assolement
- Zone agricole hors surfaces d'assolement
- Zones intermédiaires classées en surface d'assolement
- Aire forestière
- Réserves naturelles, DP, sans convention
- Monuments naturels, Sites IMNS



Plan directeur régional du District de Morges

Agriculture



0 1000 3000 m
500

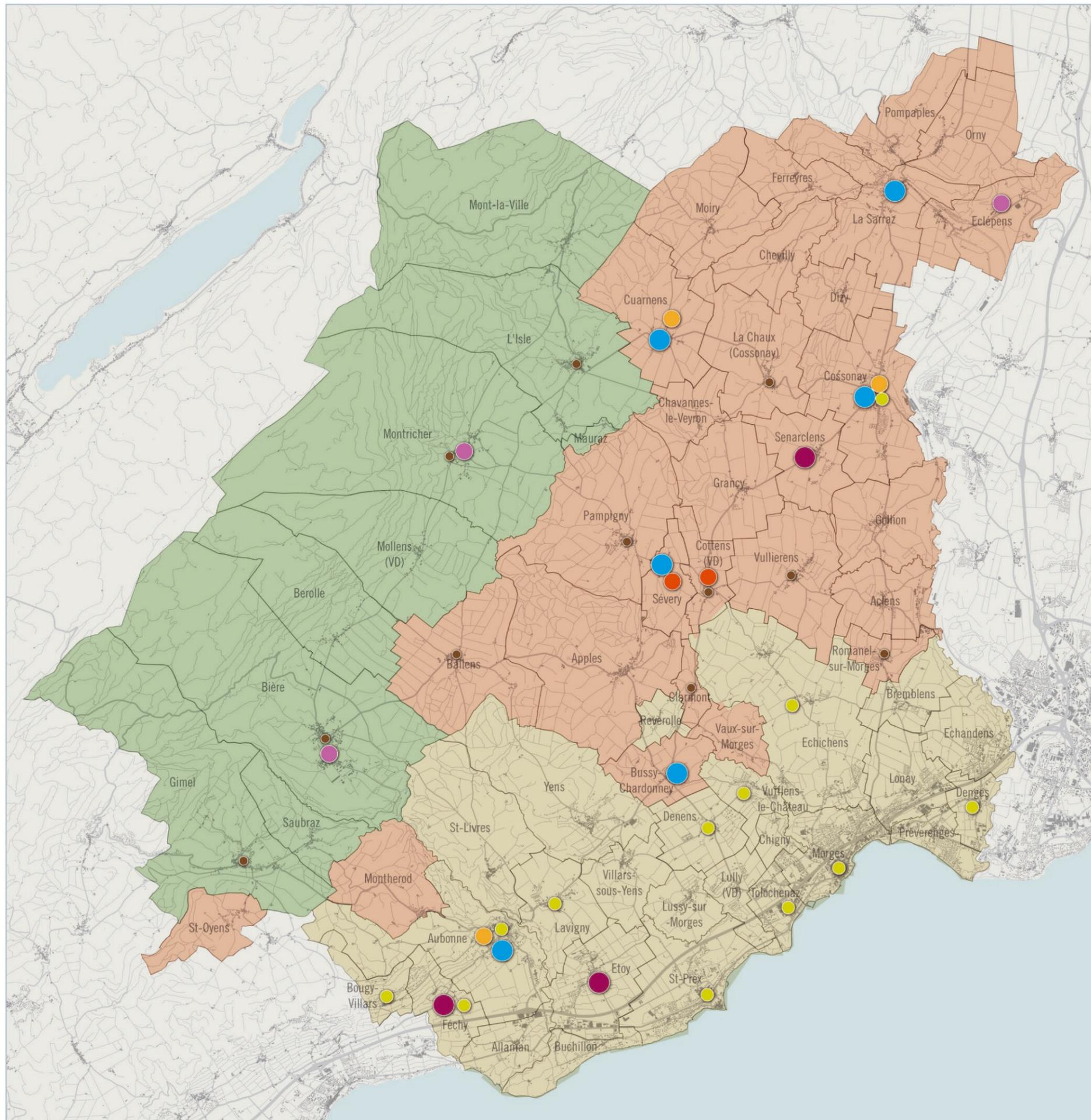
ECHELLE 1:100'000

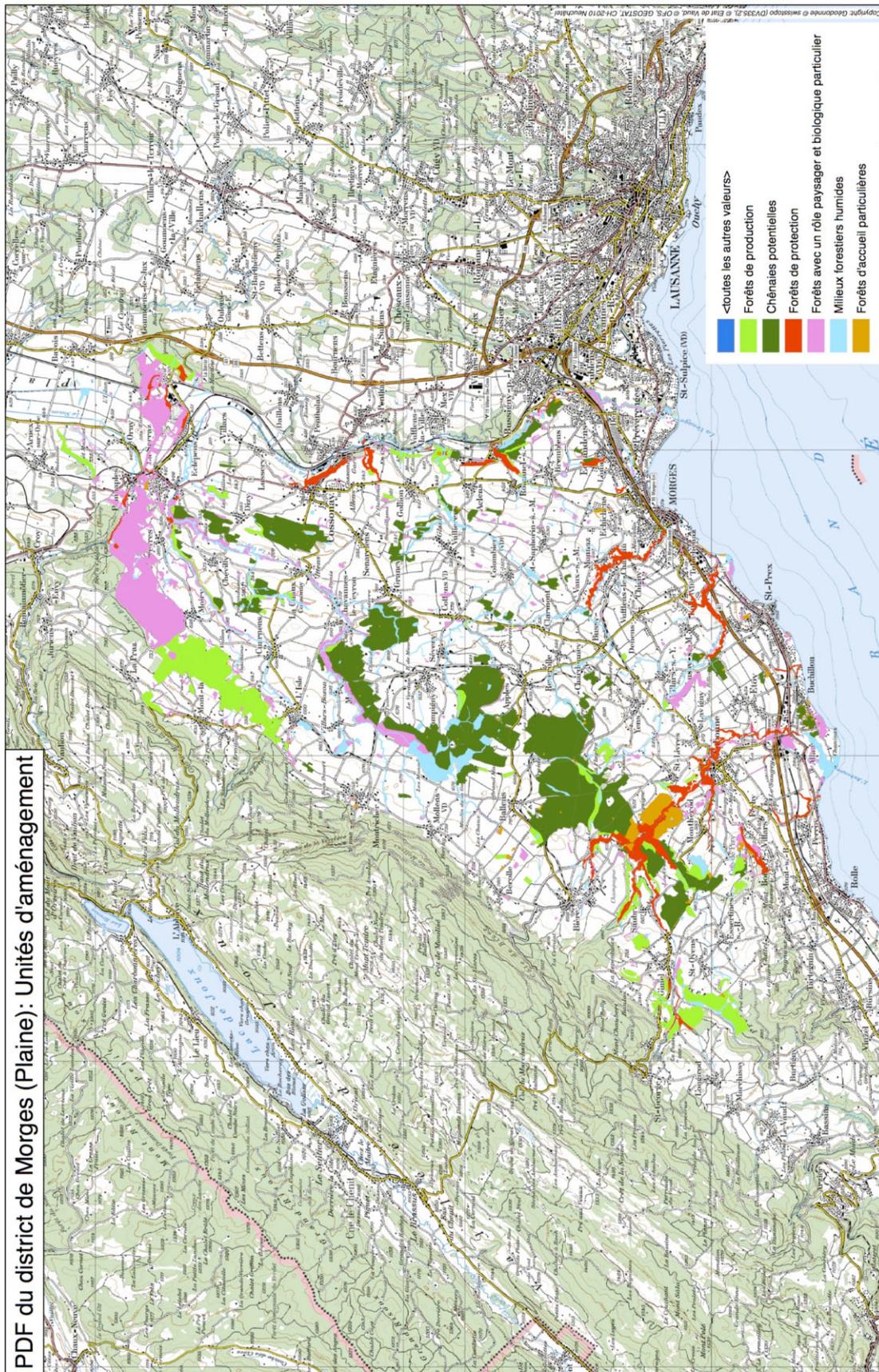
Agriculture à dominante :

- élevage
- cultures
- cultures spéciales

Entreprises de transformation et de collecte

- Moulins
- Caves
- Fromageries
- Huilerie, vinaigrerie
- Centre conditionnement fruit
- Centre collecteur
- Abattoir





SFFN
Echelle : 1:109698
Date : 14.09.2011



